& ſouvent encore plus mal fondé de la populace, dans des temps de calamité publique,& qui la porte à détruire des moulins à bled & d'autres proviſions, & à empêcher le tranſport de celles-ci d'un endroit à un autre, eſt non-ſeulement injurieux aux autres habitans, mais auſſi préjudiciable à elle-même, en ce que la populace augmente ainſi les maux dont elle ſe plaint, & que par conſéquent pour ſon propre bien, autant que pour celui du public en géneral, de pareils excès doivent être prévenus ou reprimés à temps & efficacement.

Que pour toutes ces raiſons, les Repréſentans prient la Chambre de prendre ces importantes matieres en conſidération le plus ſérieuſement qu'il lui ſera poſſible, & de chercher les remedes qu'elles lui ſembleront demander, dont elles ſeront le plus ſuſceptible par leur nature, & que la Chambre jugera les plus propres aux intérêts réels & permanents de tout le Royaume. *Fin.*

***ETAT** du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Nov. 1767, dans les GE'NE'RALITE'S de*

DIJON. Lieux des Marchés.	Prix. l.	s.	d.	PERPIGNAN. Lieux des Marchés.	Prix. l.	s.	d.	GRENOBLE. Lieux des Marchés.	Prix. l.	s.	d.	MONTAUBAN. Lieux des Marchés.	Prix. l.	s.	d.
Arnay-le-Duc.	19*	4		Foix.	19	13	10	Briançon.	31*	10		Cahors.	21	8	6
Avallon.	19	8													
Autun.	19	16						Buis.	29			Cauſſade.	23	5	
Auxerre.	21											Figeac.	20	13	9
Auxonne.	24							Creſt.	24	15					
Bar-ſur Seine.	21	3										Gourdon.	18*	15	9
Beaune.	19	18	8	Montlouis.	24	4	9	Embrun.	26	5		Lauzerte.	21	1	10
Belley.	31	10													
Bourbon-Lan.	21							Gap.	25			Milhau.	26	5	
Bourg.	22	10										Moiſſac.	20	15	7
Châlon.	23	8		Pamiers.	18*	5	6	GRENOBLE.	25	14	3				
Charolles.	23	12	6									MONTAUBAN.	19	14	9
Châtil.ſur-Sei.	21	3										Murdebarrez.	22	11	2
								Montelimart.	27	19					
DIJON.	22	2	8												
Gex.	31*	17	6	PERPIGNAN	31*	5		Romans.	24*	7	6	Rhodez.	23	2	6
Mâcon.	24											Ste. Affrique.	25*	11	6
Nuits.	21	18	9												
Saulieu.	19	12	9					Valence.	24	18	4				
Semur-en-Aux.	23	18										St. Antonin.	21	15	
Seurre.	19	5	8	Prades.	29	11	11	Vienne.	25	18	4	Villefranche.	19	8	10

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	21	7	5	From. le ſep.	22	12	2	From. le ſep.	26	10	8	From. le ſep.	21	19	1
Pain la liv.		3		Pain la liv.		2	9	Pain la liv.		3	1	Pain la liv.		2	4
Avoine le ſ.	6	7	6	Avoine le ſ.	7	14	1	Avoine le ſ.	7	19	6	Avoine le ſ.	8	13	2
Foin le q.	2			Foin le q.	2	2	3	Foin le q.	2	10	2	Foin le q.	2	14	4
Paille le q.	1	1		Paille le q.		16	3	Paille le q.	1	4		Paille le q.	1	4	2

SÉANCE PUBLIQUE

De l'Académie des Sciences Belles-Lettres & Arts de Lyon, du premier Déc. 1767.

L'Académie avoit donné pour le ſujet du prix qu'elle devoit diſtribuer cette année, à examiner : *Quelle eſt la qualité nuiſible que l'air contracte dans les Hôpitaux, & dans les priſons, & quel ſeroit le meilleur moyen d'y remédier?* Cette queſtion, ſi intéreſſante pour l'humanité, lui a paru ſupérieurement traitée par M. Alexandre-Pierre Nahuis, (a) Docteur en Philoſophie & en Médecine à Hoorn dans le Nord-Hollande, & en conſéquence elle lui a adjugé le prix. Elle n'a pu en même temps s'empêcher d'accorder deux *acceſſit*, l'un au Mém. de M. Barthelemi Camille de Boiſſieu, Doct. en Méd. de l'Univerſité de Montpellier, Aggregé au College des Médecins de Lyon; l'autre à M. J. A. Julien, Maitre-ès Arts, & eleve de Chirurgie en l'Hôtel-Dieu de Lyon. L'Académie a diſtingué ces deux Mémoires en faveur des vues nouvelles & des recherches utiles qu'ils contiennent.

M. Nahuis examine d'abord dans ſon Mémoire la nature de l'air en général, ſon action ſur les corps, ſon reſſort & ſon eſprit vital. Il paſſe enſuite aux qualités nuiſibles qu'il peut contracter, aux effets pernicieux qui s'enſuivent dans les ſalles des Hôpitaux & dans les priſons.

Il donne dans la troiſiéme partie les moyens de remédier à ces exhalaiſons morbifiques, de les prévenir même par des ſoins de propreté; & pour renouveller l'air & le rendre ſalubre, il propoſe la machine de Suton, employée avec ſuccès dans la marine. Il y fait des additions ſi conſidérables, en adapte avec tant d'art l'uſage aux Hôpitaux, que le parti avantageux qu'il en tire, doit lui tenir lieu du mérite de la nouveauté & de l'invention. Son Mémoire eſt d'ailleurs ſçavamm[t] écrit, rempli des meilleurs principes, & d'obſervations curieuſes. C'eſt le fruit du travail & de l'expérience dirigés ſelon les loix de la plus ſaine phyſique.

M. Raſt, un des Membres de cette Académie, préſenta dans cette ſéance, un tableau général des différens moyens indiqués pour la ſalubrité de l'air des Hôpitaux dans les 21 Mémoires qui avoient été admis au concours. Ce tableau eſt diviſé en pluſieurs colomnes. La premiere contient ce qui a été propoſé ſur la conſtruction de ces édifices deſtinés à recevoir les malades & les priſonniers; la ſeconde, les diverſes machines propres à purifier l'air; la troiſiéme, les différentes fumigations; la quatriéme, les ſoins & moyens de précautions particulieres.

L'Académie offre à MM. les Adminiſtrateurs des Hôpitaux de leur donner communication de tous ces ouvrages, dont l'objet ne peut manquer d'intéreſſer leur zele.

Elle renouvella dans cette ſéance l'annonce de deux ſujets de prix, ſçavoir : 1°. Pour l'année 1768, *trouver le moyen de durcir le cuir & de lui donner une ſorte d'aprêt qui le rende impénétrable aux balles de mouſquets & aux atteintes du fer le plus tranchant & le plus affilé.* 2°. Pour 1769. *Déterminer les moyens les plus convenables de moudre les bleds néceſſaires à la ſubſiſtance de la Ville de Lyon.*

Nous ne rapporterons point les différentes lectures qui ont été faites dans cette aſſemblée publique, parce qu'elles ne ſont point relatives aux objets que nous traitons. En conſéquence nous n'indiquerons que le Mémoire de M. l'Abbé de Valernod, *ſur la maniere la plus prompte & la plus aiſée de faire remonter les bateaux ſur les rivieres.*

(a) *Cet Auteur eſt déjà connu par pluſieurs ouvrages imprimés tels que : le Traité ſur la baze du ſel marin, du nitre & de l'alun, & un diſcours ſur la connoiſſance qu'on peut tirer de l'inſpection des urines.*

A V I S.

La Terre de Briel, ſituée à cinq lieues de Troyes, & contigue à la grande route de Troyes à Langres, eſt de temps immémorial en poſſeſſion de fournir preſque toutes les Verreries d'une terre graſſe que l'on y employoit pour les creuſets & les briques de four, & qui n'y étoit connue que ſous le nom général de terre graſſe de Champagne.

Il y a environ cinquante ans, la Terre de Briel ayant paſſé entre les mains de Seigneurs qui n'y faiſoient point de reſidence, cette fourniture a été négligée, & les Fermiers de Villy-en-Trode ont profité de cette

négligence pour ſubſtituer à la terre de Briel, une terre de nature à peu près ſemblable, qui ſe trouve ſur le finage de Villy-en-Trode.

Quoique Villy-en-Trode ſoit plus éloigné que Briel de la route de Langres, d'une lieue de très-mauvais chemin haut & bas, les Fermiers ſont parvenus, par manœuvre & par toutes les voies que dicte l'intérêt, à remplacer la terre de Briel par celle de Villy-en-Trode, & leurs efforts ſecondés par la négligence des Seigneurs de Briel, ont totalement fait oublier celle de Briel.

Enfin les Seigneurs de Briel ſe ſont réveillés, & excités par les Directeurs des Verreries, parmi leſquels la réputation de la terre de Briel s'étoit conſervée, ils ont travaillé à remettre cette terre dans ſa premiere valeur.

Les eſſais ont été de toutes parts auſſi heureux qu'ils devoient l'être. Voici le dernier avis qu'ils reçoivent en ce genre, par une lettre de M. Plaſſiard, Directeur général de la Verrerie de Porcieux en Lorraine, ſous la date du 13 Septembre 1767. La voici.

MONSIEUR,

J'aurai l'honneur de vous dire qu'après une expérience conſtante de ſept mois de vos terres graſſes de Briel, pour les creuſets & les briques de four de notre Verrerie, je les trouve pour le moins auſſi bonnes que celles que nous prenions ci-devant à Villy-en-Trode. L'achat ſucceſſif que j'ai fait & que je viens encore de faire en dernier lieu de ces terres, ainſi que M. Renaud, Maître de la Verrerie de Baccarat, à qui je les ai annoncées, doit être un témoin non ſuſpect de leur bonne qualité, puiſque nous ne nous en ſervons plus d'autres. Vous pouvez, Monſieur, l'aſſurer en toute confiance, & ajouter qu'elle ſe prépare pour l'employer, comme celle de Villy-en-Trode, que plus les creuſets ſont vieux, meilleurs ils ſont, à cauſe de l'onctueux de cette terre. Nous avons eu des creuſets qui ont réſiſté juſqu'à quatre & cinq mois dans nos fours ſains & entiers, &c.

Pendant ces eſſais qui ne ſe peuvent faire qu'en ſaiſon favorable, on a pouſſé les découvertes, & elles ont procuré une terre encore ſupérieure à celle qui a ſervi aux eſſais, & à tout ce que Briel & Villy-en-Trode ont pu donner de plus parfait en ce genre.

Cette terre ſe vend 3 ℔ le tonneau, jauge de Ricey, priſe ſur le terrier, ſans la futaille & 5 ℔ avec la futaille.

Le territoire de Briel produit auſſi pour les Monnoies & les Fonderies, un ſable de la qualité la plus parfaite, & auſſi connu dans les principales Monnoies de France, que la terre l'eſt dans les Verreries. Il produit auſſi un ſable de la qualité la plus parfaite pour les Manufactures de toiles peintes.

Il faut s'adreſſer à M. le Comte DE MESGRIGNY VILLEBERTAIN, *en ſon Hôtel à Troyes en Champagne, ou à M.* THIEBLIN, *Agent d'affaire au Château de Briel, par Vandœuvre.*

COMMERCE.

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 10 Déc. 1767.

SÇAVOIR:

COTON FILÉ.

N G. de 2 ℔ 19 ß 3 ₰ à 3 ℔ 6 ₰. — N H. de 3 ℔ 5 ß 9 ₰ à 3 ℔ 10 ß. — N M. de 4 ℔ 10 ß 3 ₰ à 4 ℔ 12 ß 3 ₰. — Cardamome en caiſſe à 4 ℔ 10 ß. — Lacque en poudre, de 16 à 17 ß. — do. en bois, de 15 à 15 ß 1 ₰. — d°. en maſſe de 14 à 14 ß 1 ₰.

OBSERVATIONS INTÉRESSANTES

Sur la fabrication & le commerce du Salpêtre.

DE LONDRES, *le 2 Décembre 1767.*

Je vois dans nos Pap. Ang. que la Cour de Ruſſie fait de grandes proviſions de poudre à canon, en même-temps qu'elle défend l'exportation de tout ſalpêtre. Les ſuites de ce monopole prémédité ſur la poudre & ſur le ſalpêtre qui eſt ſa matiere premiere, doi-

vent inquiéter néceſſairement tout homme qui connoît un peu la ſituation préſente de l'Europe, ou pour qui les intérêts de l'Angleterre ne ſont pas indifférens. Les armes à feu ſont actuellement la ſureté & la défenſe de chaque Etat; s'il manque de poudre, ſes flottes, ſon artillerie, ſes armes deviennent inutiles, & par conſéquent il ne pourra défendre ſes Places. Si la Ruſſie qui fait le plus de ſalpêtre en Europe, enleve encore celui des autres Nations, il eſt aiſé de nous figurer ce qui en doit réſulter. La Pruſſe non-ſeulement conſomme toute la poudre qui ſe fait chez elle, elle achete encore toute celle que la Suede & le Dannemarck peuvent lui céder; & celle qui provient des plus petits États de l'Allemagne, & qu'ils ne ſçauroient employer, eſt monopoliſée entre l'Impératrice Reine & le Roi de Pruſſe. Le Miniſtere de France donne les plus grands encouragemens au commerce du ſalpêtre fait dans le Royaume quoiqu'il achete en outre tout celui que l'Eſpagne & l'Italie ont de trop pour leur propre conſommation. La Hollande ne peut gueres s'en fournir elle-même, & c'eſt principalement aux Indes orientales qu'il faut qu'elle ait recours, ainſi que nous le faiſons nous-mêmes. Qu'il ſurvienne une nouvelle guerre, & que cette reſſource nous ſoit enlevée, comme cela nous eſt déjà arrivé quand nous avons perdu Madras dans l'une & Calcuta dans l'autre, & nous ſerons réduits à la derniere extrêmité, faute de poudre. C'eſt donc une néceſſité indiſpenſable actuellement que nous ſommes en paix, de prendre de juſtes meſures pour le rétabliſſement des fabriques de ſalpêtre dans toutes les parties de l'Angleterre ſituées favorablement pour cette main d'œuvre. Depuis le regne d'Edouard III, juſqu'au temps où le premier impôt ſur le ſel eut lieu, c'eſt-à-dire, juſques vers la fin du dernier ſiecle, on faiſoit ſuffiſamment de ſalpêtre en Angleterre, pour en fournir les armées de terre & de mer, & l'on en exportoit encore aſſez pour en faire une branche conſidérable de commerce. L'établiſſement peu judicieux de certains impôts, a cauſé ſouvent bien du tort aux Manufactures & aux Arts les plus avantageux, celui-ci eſt une preuve qu'on ne les recouvre pas auſſi aiſément qu'on les perd. Quand la taxe du ſel fut renouvellée, il eſt probable qu'on ſe ſouvint des ſuites de la premiere impoſition, car on la limita au ſel de roc & de mer, pour ne pas y comprendre le ſalpêtre & les autres ſels chymiques, mais on n'eſt point parvenu au but qu'on ſe propoſoit, c'eſt-à-dire à rétablir le commerce du ſalpêtre. Les ſalines avoient été détruites, il falloit les reconſtruire, cette entrepriſe exigeoit des ſommes conſidérables, & perſonne n'a oſé en avancer les fonds, malgré tous les avantages que promettoit ce commerce.

CHANGES A PARIS.

Déc. 1767	*Lundi 21.*	*Mar. 22.*	*Mer. 23.*
Amſterdam.	. . 1 .	55 . . .	. . . .
Londres.	. . . .	31 5 8e .	. . . .
Hambourg.	. . . .	176 ¼ . . .	. . . .
Madrid.	. 2 . .	15 5 . .	. . . .
Cadix.	. . . .	15 4 6 .	. . . .
Livourne.	. . . .	95 ¼ 1 .	. . . .
Lyon St.	. . . .	au p. .	. . . .

De Dunkerque, *le 17 Sept.* 1767.

Le Navire le *Fertile*, Capitaine *Guillaume de Windt*, eſt entré ce jour 17 courant dans ce Port, venant de Marſeille, chargé de ſavon, huile & autres marchandiſes. Ce Navire repartira pour Marſeille, *vent & temps ſervant*, du premier au 10 Janvier 1768: ceux qui voudront y charger pourront s'adreſſer aux ſieurs Ch. A. & J. B. Caſteleyn, Armateurs dudit Navire, & Négocians à Dunkerque, chez leſquels on trouve à vendre, une partie de morues blanches pêche de ladite Ville, & les carreaux de marbre blanc de Gênes ſuivans, ſçavoir:

197 carreaux de 15 à 16 pouces; 668 d°. de 18 à 19 p. 1619 d°. de 21 à 22 p. 282 d°. de 23 à 24 p. 170 d°. de 25 à 26 p.

SUPPLÉMENT

Au Tirage & Moulinage des ſoies.

Il a été obſervé au ſieur Gouat de Grand Pré, que pour rendre plus utiles au public les deux avis qui ont été inſérés dans les Ga-

zettes du Commerce du premier & 5 Décembre concernant ſon tirage & moulinage de ſoie, il ſeroit convenable d'y ajouter la deſcription de ſes moulins à organciner, dont il n'a en effet d'abord annoncé que les effets & les avantages.

Il dira en même-temps un mot de deux objets également de ſon invention, qui, quoique léger acceſſoire, ne concourent pas moins utilement à la perfection des ſoies & à l'économie de la main-d'œuvre, dans le tirage & dans le moulinage.

Les moulins à organciner du ſieur de Grand Pré, ſont ou forment un carré long de trois pieds de large, la longueur eſt à volonté, elle ſe proportionne ſuivant le bâtiment & la place, & enfin telle longueur que l'on veut fixer; les baguettes à roquettes où monte la ſoie, recevant le premier apprêt, ainſi que les guindres où monte la ſoie en ſecond apprêt, y operent par engrenage comme aux anciens moulins, à la difference que toutes ces pieces y ſont placées en ligne droite, de même que les fuſeaux; chaque fuſeau a une vis ſans fin de fer battu, faite dans un moule inventé pour les former de droite à gauche & de gauche à droite pour ſervir chacune à leur aprêt deſtiné; au-devant deſdites vis ſans fin, eſt poſée horiſontalement en dedans du moulin, une barre de fer ronde & droite, portant dans la longueur du moulin, autant de roues à dents de fer qu'il y a de fuſeaux, leſquelles remplaçant la courroie ou extraphin, ſont pour engrener dans chaque vis, & faire tourner les fuſeaux; dans le milieu du moulin, ou indifféremment en autre endroit plus commode, (à cauſe des rouages moteurs) eſt placé un arbre vertical où ſont attachées toutes les pieces d'engrenage néceſſaires pour l'opération générale de tout le moulin, lequel arbre recevant le mouvement par le rouage moteur, le donne à la barre de fer qui fait tourner les fuſeaux, fait de même tourner les baguettes & guindres, mouvoir les va & vient, & enfin fait ſeule opérer les machines de tous les vargues dont ſe trouve compoſé le moulin.

Tel eſt le méchaniſme ſimple & ſolide de ce moulin, approuvé par le Conſeil dont le ſieur de Grand Pré ſe ſert avec un ſuccès ſoutenu depuis plus de treize ans, ſans qu'il ait encore été beſoin d'y renouveller aucune piece pour raiſon de l'uſage dans le ſervice.

Ces moulins ne changent point la regle du métier ni la main-d'œuvre à laquelle ſont accoutumés tous les Ouvriers. Ce détail paroît ſuffire pour donner une idée de leur conſtruction, & pour faire juger que des rouages ainſi calculés, operent les tords à la ſoie avec une grande préciſion, les fuſeaux faiſant leurs révolutions abſolument égales & exactes, & avancent d'autant plus à l'ouvrage que la viteſſe que leur impriment les roues, eſt pour le moins égale à celle des moulins à la courroie & l'extraphin.

Les deux autres objets dont le ſieur de Grand Pré s'eſt propoſé de parler, ſont les baſſines de fonte qu'il a ſubſtituées à celles de cuivre pour le tirage des ſoies; & les boutons ou crapaudines auſſi de fonte qu'il ſubſtitue à ceux de verre, que l'on ne peut avoir que de l'Étranger, & dont on ſe ſert généralement dans tous les moulinages. Voici l'utilité de ces deux découvertes annoncées dans le temps au Conſeil par l'Auteur.

Les baſſines de fonte ſont plus épaiſſes que celles de cuivre, & leur majeure épaiſſeur eſt dans le fond; elles ſont moins ſenſibles à la variation du feu, & entretiennent à l'eau un dégré de chaleur plus égal, ce qui contribue très ſûrement à tirer le brin du cocon plus net, & à rendre la ſoie moins chargée de bouchons; elle dépenſe moins de charbon que celle de cuivre, & leur métal les rend infiniment plus durables, & elles coutent moins d'achapt; ces baſſines ſe fabriquent chez le ſieur Roſſigneux, Maître de Forges à Dôle, à qui le ſieur de Grand Pré a rembourſé tous les frais de moules & épreuves différentes qu'il a fallu faire pour les porter à leur perfection, à laquelle étant arrivé, il a engagé ledit ſieur Roſſigneux à les livrer au public au prix de ſes autres ouvrages en fonte; les envois conſidérables qu'il en a faits tant en Dauphiné, qu'en Languedoc, Vivarois, *&c.* aſſurent l'utilité de cette découverte. Le magaſin où elles ſe débitent à Lyon, eſt chez M. Bruyere, Marchand de fer, grande rue.

Les boutons ou crapaudines dont il eſt queſtion pour le moulinage, ne mériteront pas moins la préférence ſur ceux de verre; ce ſont des pieces où les fuſeaux des moulins font leur rotation. La premiere épreuve en fonte a tout le ſuccès poſſible; on travaille à en perfectionner le ſervice pour tou-

tes les fabriques en général ; ils durent infiniment plus que ceux de verre, uſent moins l'axe du fuſeau ; leur réuſſite fera infailliblement ceſſer l'uſage de ceux de verre qui ne ſe fabriquent point en France, & qui fait un objet conſidérable par la quantité qui s'en conſomme dans toutes les Fabriques de moulinage du Royaume. Ils ſe vendront également chez le ſieur Bruyere, à Lyon.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 23 Décembre 1767.*

Or de Portugal, à . . .	712	#	‘	marc.
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	698			
Les guinées à	709			
Ducats à	96	10		once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	10		
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 & 20 g. à .	53	17	6	marc.
Idem de 11 & 10 g. à . .	51	17	6	
Piaſtres	48	15		

Navires en armement.

DU HAVRE, *le 18 Dec. 1767.*

Il ſe trouve en charge dans ce Port les Navires François l'*Uranie*, de 200 tonneaux, Cap^e. *Côté*, allant en Guinée, qui doit partir le plutôt poſſible, Armateurs MM. *Feray* & *Dangirard*; & le *Saint-Jean*, de 60 à 70 tonneaux, Capitaine *Leceſne le jeune*, allant à la Martinique & à S. Domingue; il partira à la fin de Janvier prochain, Armateurs MM. *Bernage* & fils.

Le Navire Étranger le *Jeune Reigner*, Capitaine *Claas Hendrick*, Hollandois, eſt auſſi en charge dans ce Port pour Roterdam, & partira auſſi-tôt que le Navire ſera chargé, Interprete M. *Houſſaye*.

A V I S.

Le ſieur Compigny, Fabriquant de Tabatieres, a inventé de nouvelles boëtes d'écaille tranſparente, qui imitent les minéraux & les pétrifications, & des boëtes à ſecret qui ſont très curieuſes. On trouve auſſi chez lui toutes ſortes de tabatieres ſoit en écaille, ſoit en carton, ornées de deſſeins exécutés au tour. Ces deſſeins ſont en écaille & en or, & repréſentent différens ſujets en miniature. Il offre encore des bas relief en écaille, qui ſervent à orner les cabinets. Le ſieur Compigny ſe flatte que le public ſera ſatisfait du goût de ſes ouvrages & de leur ſolidité. Les prix de toutes ces choſes ſont très-modérés. Il ſe rendra volontiers chez les perſonnes qui lui demanderont de ſes marchandiſes.

Sa demeure eſt à Paris, rue Grenetat, vis-à-vis S. Nicolas-des-Champs, à l'enſeigne du *Roi David*.

F I N A N C E S.

DÉCLARATION DU ROI,

Donnée à Verſailles le 29 Nov. 1767.

Concernant les Rembourſemens à faire par la Caiſſe des Amortiſſemens.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : à tous ceux qui ces préſentes Lettres verront ; Salut. Nous avons par notre Édit du mois de Décembre 1764, concernant la libération des dettes de notre État, ordonné qu'il ſeroit verſé dans la caiſſe des amortiſſemens, par la caiſſe des arrérages, dix millions pendant chacune des années 1766 & 1767, ſept millions pendant chacune des années 1768 & 1769, cinq millions en 1770 & 1771, & trois millions par chacune des années 1772 & ſuivantes, juſques & compris 1787, pour contribuer avec les autres fonds indiqués par notredit Edit, au rembourſement des dettes de notre Etat, dans la forme & de la maniere que nous avons preſcrite : Nous avons proviſoirement par nos Déclarations du 19 Nov. 1765 & 23 Nov. 1766, diviſé en trois claſſes les objets à rembourſer pendant chacune des années 1766 & 1767, & déſigné les fonds qui ſeroient affectés à chaque claſſe : Nous avons, par notre Edit de ce mois, ordonné la converſion en contrats des Effets au Porteur qui ont été employés au payement de dettes, tels que les annuités de 1757 & coupons deſdites annuités, les Effets des emprunts de cinquante millions, & d'Alſace, les reconnoiſſances données par le ſieur de Gagny ſur celles délivrées par le ſieur Nouette & les Tréſoriers de nos

Colonies, & les reconnoiſſances données pour les dettes du Canada, en laiſſant ſubſiſter ſans aucun changement les autres Effets au Porteur dont les capitaux ont été fournis en eſpeces en notre Tréſor royal, lors de leur création. Il ne nous reſte plus, pour aſſurer l'entiere exécution de nos vues pour la libération des dettes de notre Etat, que de faire connoître nos intentions définitives, tant ſur la diviſion en différentes claſſes, des objets à rembourſer, que ſur les ſommes qui ſeront annuellement affectées à chaque claſſe, dans celles auxquelles ſe trouvera monter le fonds annuel d'amortiſſement. Nous nous propoſons en même-temps d'ordonner qu'il ne pourra être moindre de dix-ſept millions pendant chacune des années 1768 & 1769, & en conſéquence, d'augmenter juſqu'à la concurrence néceſſaire, les ſept millions que nous devions ſeulement faire verſer dans la caiſſe d'amortiſſement pendant chacune deſdites deux années. Nous nous procurerons par ce moyen la ſatisfaction de retirer de la circulation, & d'éteindre promptement les deux eſpeces d'effets qui ſont de la plus ancienne création, ceux ſur la caiſſe des amortiſſemens & de la troiſiéme loterie royale, & Nous n'aurons plus qu'à déterminer la maniere dont il ſera procédé avec les fonds que nous aurons affectés à la troiſiéme claſſe, à l'extinction ſucceſſive des trois eſpeces d'Effets au Porteur qui ſubſiſteront encore; ſçavoir, ceux ſur les deux ſols pour livre du dixieme, de la quatriéme loterie royale, & les actions des Fermes. A ces cauſes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, nous avons dit, déclaré & ordonné; & par ces préſentes ſignées de notre main, diſons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui ſuit:

ARTICLE PREMIER.

Tous les objets, dont nous avons ordonné le rembourſement, ſeront diviſés en trois claſſes.

II. La premiere claſſe comprendra les rentes ſur les Aides & Gabelles, à quatre pour cent de 1758; les rentes ſur les Cuirs, à trois pour cent, de 1760 & 1761; les rentes à cinq pour cent ſur les Cuirs de 1759; les rentes à trois pour cent ſur les poſtes de 1751; les annuités de 1757, & coupons deſdites annuités; les Effets des emprunts de cinquante millions, & d'Alſace; les reconnoiſſances données par le ſieur de Gagny, ſur celles délivrées par le ſieur Nouette & les Tréſoriers de nos Colonies, & les reconnoiſſances données pour les dettes du Canada; le tout cependant conformément à l'article X de notre Edit de ce mois, en ce qui concerne les Effets dont Nous avons, par notredit Edit, ordonné la converſion en contrats.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Déc.
De Courmont,	18^e.	toutes l.	31
Rouſſeau,	26^e.	M.	31
De la Garde,	29^e.	toutes l.	31
L'Allemant,	41^e.	toutes l.	30
Cadeau,	57^e.	toutes l.	31
Deſplaces,	61^e.	toutes l.	30

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1767.	*Lundi 21.*	*Mardi 22.*	*Mercredi 23.*
Ac. des Indes.		1285	1285
Emp. de la Com.		394	
Prom. à 5 p ⅌.		22	22. 23 ½.
Prom. à 4 p ⅌.		39 ½	39 ½
Bill. de la Com.		402	402
Ac. des Fermes.		845 47 ½.	850
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.		10 ½	10 ½
3^e. Loterie.		4 ½	4 ½
Annuités.	FESTE.	348	349
Coup. d'An.		69	69 68 ½
Emp. de 50 mil.		32	31 ½
Emp. de 30 mil.		32 ½	32 ½
Col. 1759.		35	35
Canada.		37	36½ 36. 37. 10^m. 36½
4^e. L. Epoques.		15 ½	15 ½ 16
Nouette.		30 ½	30 ½
Ac. de la caiſſe		1115. 20.	
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 103.

De St. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

A Leogane, le 26 Août 1767, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 52 à 54 liv.; celui de la ſeconde, de 48 à 49 liv.; celui de la troiſiéme, de 40 à 42 liv.; le commun, de 36 à 38 liv.; le brut, de 24 à 25 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 5 ſols; le café nouveau, 19 ſols; le coton, 170 liv.

Au Port au Prince, le 27, le ſucre blanc, de la premiere qualité, 52 liv., celui de la ſeconde, de 46 à 48 liv.; celui de la troiſiéme, de 40 à 42 liv.; le commun, 36 liv.; le brut, 25 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 7 liv. 5 ſols; le cuivre, de 6 à 6 liv. 5 ſols; le café nouveau, 19 ſols; le coton, 175 liv.; les cuirs, 7 liv. 10 ſols; les piaſtres gourdes, 37 pour cent.

Au Cap, le 31, le ſucre blanc, de la qualité ſupérieure, de 60 à 62 liv.; celui de la premiere qualité, de 56 à 58 liv.; celui de la ſeconde, de 48 à 54 liv.; celui de la troiſiéme, de 40 à 46 liv.; le commun, de 30 à 40 liv.; le brut, de 23 à 26 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 7 liv. 15 ſols; le cuivré, de 5 liv. 10 ſols à 5 liv. 15 ſols; le café nouveau, de 18 à 18 ſols 6 den.; le coton, de 170 à 180 liv.; les piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

A Leogane ledit jour 26 Août, le vin vieux, 180 liv.; le nouveau, de 140 à 150 liv.; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, de 75 à 80 liv.; la commune, 60 liv.; le bœuf ſalé, 72 liv. *le baril*; le petit ſalé, 27 liv. *l'ancre*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 85 liv. *le cent.*

Au Port au Prince, le 27, le vin vieux, 180 liv.; le nouveau, 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 75 à 80 liv.; la commune, 60 liv.; le bœuf ſalé, 70 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 33 liv. *l'ancre*; le beurre, 20 ſols *la livre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, de 75 à 80 liv. *le cent.*

Au Cap, le 31, le vin vieux, de 150 à 160 liv.; le nouveau, de 130 à 140 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 70 à 75 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf ſalé, de 60 à 72 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 33 à 36 liv. *l'ancre*; le beurre, 20 ſols *la livre*; l'huile, de 24 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, de 63 à 66 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

A Leogane, le ſucre blanc, 14 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, 24 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 40 à 45 den.

Au Port au Prince, le ſucre blanc, 14 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, de 24 à 27 den.; le café, de 16 à 18 den.; le coton, de 36 à 40 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, de 12 à 15 den.; le brut, de 14 à 16 den.; l'indigo, de 20 à 24 den.; le café, de 14 à 16 den.; le coton, 26 deniers.

De Cadix.

Il eſt parti d'ici le 21 Décembre 1767 trois Bâtimens Eſpagnols chargés de différentes marchandiſes; l'un doit ſe rendre à Buenos-Ayres, l'autre à Cuba & à la Havane, & le troiſiéme à Porto-Rico; ce dernier touchera à la Côte de Guinee pour y prendre des Negres dont il fera la traite.

Avant-hier la Frégate de guerre Angloiſe le *Carisfort*, commandée par le ſieur *Vandeput*, relâcha en cette Baye. Elle vient de Mahon d'où elle étoit partie le 11 Decembre dernier.

De la Rochelle.

Exportation.

Il a été exporté de cette Ville pour les Pays Etrangers pendant le mois de Novembre 1767 les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, 8745 liv. d'indigo, 27200 liv. de ſucre brut, 42900 liv. de ſucre en pains, 27496 liv. de café, 60000 liv. de ſyrop, 168 liv. de coton, 17223 veltes d'eau-de-vie.

Il eſt arrivé dans les premiers jours de Décembre les Navires le *Chameau*, Capitaine *Delaſtre*, venant de Cayenne, & la *Marguerite*, Capitaine *Carbonnel*, venant du Cap, chargés tous deux de 2 bariques 1 tierçon d'indigo, 20 bariques 3 quarts de ſucre brut, 90 bariques 6 quarts de ſucre terré, 33 boucauts 10 bariques 27 quarts cinq ancres de café, 28 balles trois demi-balles de coton, 9 bariques de rocou, 1 barique 10 quarts 6 ancres de cacao, 110 balles de bois de couleur, 30000 liv. de bois de Campêche.

Les prix des différentes denrées n'ont point varié depuis près d'un mois.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 26 Novembre au 10 Décembre 1767, il eſt entré dans le Port de cette Ville 9 Navires venant des Colonies ; ſçavoir, le *Reverſy*, de 100 tonneaux, Capitaine *Jacq. Coiſſoit* ; le *Jeune Arnaud*, de 250 tonneaux, Capitaine *J. Truchaſſon* ; le *Roi de Cabinde*, de 300 tonneaux, Capitaine *Kanon* ; le *Roi de Maïmbe*, de 180 tonneaux, Capit. *Montant* ; l'*Anne Marie*, de 200 tonneaux, Capitaine *Deſpaigne*, partis tous cinq de Saint Domingue ; la *Deſirée*, de 200 tonneaux, Capitaine *Depit*, parti des Cayes Saint Louis ; la *Jeune Claire*, de 120 tonneaux, Capitaine *Labedade*, parti du Port-au-Prince ; le *Buſſac*, de 60 tonneaux, Capitaine *Maupetit* ; & le *Moule*, de 150 tonneaux, Capitaine *Chauvin*, partis tous deux de la Guadaloupe chargés ainſi que les précédens de ſucre, de café, d'indigo, de coton, &c. pour divers Particuliers & Négocians de Bordeaux.

Il eſt auſſi arrivé dans le même eſpace de temps 42 Bâtimens François & Etrangers faiſant en total l'encombrement de 2692 tonneaux, & de ces Navires, 1 venoit de Dantzick, 2 de Corck, 3 de Newcaſtle, 1 de Waterford, 5 de Dunkerque, 2 de Terre-Neuve, 2 de Saint Pierre de Miquelon, 1 de Bilbao, 1 de Lisbonne, 5 de Nantes, 1 de Pont-l'Abbé, 1 d'Audierne, 1 de Redon, 1 de Vannes, 1 de Port-Louis, 1 de Breſt, 1 de Morlaix, 2 de Saint Malo, 1 d'Abrilduc, 1 de Dieppe, 2 de Concarneau, 2 de Boulogne & 3 de la Rochelle tous chargés de diverſes marchandiſes.

DE NANTES, *le* 12 *Décembre* 1767.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 4 au 11 Décembre il eſt entré dans ce Port 17 Navires François & 18 Etrangers ; des premiers, 3 venoient des Colonies ; ſçavoir, le *Baron d'Arros*, de 300 tonneaux, Capitaine *le Ray* ; le *Chevalier de Levy*, de 300 tonneaux, Capitaine *Berubé du Domene*, partis tous deux du Port-au-Prince ; le *Prothée*, de 300 tonneaux, Capit. *Subra*, parti du Cap, chargés tous trois de 1087 bariques 65 quarts de ſucre brut, terré & tête, 4 futailles 20 bariques 31 quarts d'indigo, 31 futailles 51 bariques 63 quarts de café, 182 balles & ballots de coton, 395 cuirs ſecs en poil, 20500 liv de bois de campêche, 3 barils de gingembre ſec, ſyrop, confitures, canefice & liqueurs ; des 14 autres Bâtimens faiſant enſemble l'encombrement de 563 tonneaux, 1 venoit de S. Pierre de Miquelon avec morue ſeche & verte à la conſignation de MM. *Deſclos le Peley* pere & fils aîné, 1 de Douarnenez, 1 de Camaret, 2 de l'Orient avec ſardines preſſées, huile de ſardines, poivre, thé, porcelaine & café ; 1 de Charente, 1 de Saint Martin de Ré avec du vin, 1 de Bordeaux avec laine, vin, raiſins, amandes en coques, térébenthine & huile de térébenthine ; 2 de Morlaix avec beurre, lin, raiſins, papier & huile d'olive ; 1 de Quimper avec fayence ; 2 du Havre & de Dieppe ; 1 de Boulogne avec tuiles, harengs, tabatieres de corne, oſſeries, horloges de mer & verres à vitres ; des 18 Etrangers faiſant 2230 tonneaux, 1 venoit de Briſtol, 1 de Dunkerque, 1 de Workum, 1 d'Amſterdam, 1 de Roterdam, 2 de Zericzée tous ſept ſur leſt ; 2 de Corck avec beurre, bœuf ſalé, cuirs verts en poil & chandelles ; 1 de Zericzée ; 1 de Bremen avec fromages ; 4 d'Amſterdam ; 1 de Roterdam avec diverſes marchandiſes de toileries, épiceries, quincailleries & merceries ; 2 d'Oſtende avec couperoſe, bois de campêche, caſſia lignea, eau de vitriol, huile, fuſils & bayonnettes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 3 Navires François & 1 Etranger ; ſçavoir, la *Catin*, de 33 tonneaux, Capitaine *Jacques Renaud*, allant à Londres avec indigo & chataignes ; la *Jeune Catherine*, de 90 tonneaux, Capitaine *Jacques Benoît*, allant à Seville avec des pois blancs ; la *Magdeleine*, de 60 tonneaux, Capitaine *François Guiet*, allant à Cadix avec toile, faïols, orge, étamine & mercerie ; le *Jeune Frederick*, de 140 tonneaux, Capitaine *Sioords Annes Pranger*, allant à Amſterdam avec café, indigo, faïols, ſucre brut & terré.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN au bas du Pont Saint Michel 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 15 Décembre.

AGRICULTURE.

De Suede.

LA récolte des bleds a été très-abondante dans toutes les parties de ce Royaume ; cependant le prix des grains n'a pas diminué en proportion.

De Rome.

On ſe trouve obligé ici de faire cette année un achat conſidérable de grains pour l'approviſionnement de Rome & des environs. On a déjà envoyé en Hollande & en Flandre deux perſonnes chargées d'acheter trente mille rubres de cette denrée, ce qui en a fait hauſſer conſidérablement le prix dans ces deux Provinces.

On a lieu d'être ſurpris que cet enlevement ait pu faire une ſi grande ſenſation dans ces deux Provinces, ſi l'on ſe ſouvient de ce qui a été mis dans les Gazettes de cette année, numéros 81, 82 & 83. On y a vu que la Pologne & la Vieille-Marche avoient fait une récolte des plus abondantes, que les grains y étoient à très-bas prix, & que l'on ſe plaignoit dans ces pays de ce que la Hollande & l'Angleterre n'en faiſoient plus de demande. En conſéquence de ces nouvelles, on conçoit qu'il ſeroit facile à la Hollande de réparer promptement & à bon marché la fourniture qu'elle a pu faire à l'Etat Eccléſiaſtique. Ce n'eſt donc pas le défaut de grain qui en fait la cherté, mais le monopole. On a vu dans la Gazette N°. 83, que le ſieur Pierre Fremant, gros Marchand de bled à Amſterdam, en avoit fait des amas conſidérables à deſſein de faire hauſſer de plus en plus le prix de cette denrée, & de s'en aſſurer en quelque façon le monopole. On ſoupçonneroit preſque que la même choſe a lieu en Angleterre, où le pain vaut actuellement 4 ß 6 d. la livre. Cependant les lettres qui ſont venues de ce pays vers la fin de Septembre, annonçoient de bonnes récoltes dans les différentes Provinces de ce Royaume, & un temps favorable pour ſerrer les grains. On peut ajouter à cela une importation continuelle, qui devroit y produire l'abondance. On a dû remarquer que la cherté des grains n'a commencé que depuis que le commerce des grains a ceſſé d'être libre, & qu'il n'a plus été permis d'exporter. Avant cette défenſe, la libre circulation des bleds apportoit toujours l'abondance dans les marchés, & on a été ſurpris de ce que l'Angleterre qui avoit tiré de ſi grands avantages de l'exportation, ſe fût déterminée à la ſupprimer. On n'eſt pas encore malheureuſement revenu des anciens préjugés, & nous recevons de temps en temps des lettres anonymes contre l'exportation ; ce qui nous prouve qu'on n'eſt pas encore perſuadé des biens infinis qui réſulteroient du libre commerce des grains. Comme nous ne pourrions rien dire de plus que ce qui a été dit par M. Letroſne, nous nous contenterons ici d'y renvoyer. Son ouvrage eſt intitulé : la *liberté du commerce des grains*, TOUJOURS UTILE, ET JAMAIS NUISIBLE. M. Letroſne répond ſo-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

lidément à toutes les objections qu'on peut faire ſur ce ſujet & prouve invinciblement ce qu'il avance. Il fait voir qu'il n'y a jamais eu de diſette dans les temps d'exportation, & que c'eſt l'unique moyen de répandre l'abondance de tous côtés. Les Propriétaires devenus plus riches, feront travailler plus de monde, & payeront mieux le Manouvrier, qui alors trouvera ſa ſubſiſtance dans ſon travail. Nous offrons cet ouvrage à ceux qui doutant de bonne foi, chercheroient à s'inſtruire & à convaincre les incrédules après qu'ils ſe ſeroient trouvés eux-mêmes forcés d'abandonner leurs anciennes opinions.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 3 Septembre 1767.

C'eſt un fait dont conviennent toutes les perſonnes du premier rang qui ſont actuellement de retour des différentes Provinces de l'Angleterre, que la claſſe la plus pauvre du peuple ſe trouve aujourd'hui dans la plus grande détreſſe par-tout le Royaume. Il eſt également vrai que la principale cauſe de cette calamité, provient de ce que la derniere récolte a manqué, (*a*) & qu'il ne ſe trouve pas dans les greniers autant d'ancien bled qu'il y en avoit autrefois. S'il faut en croire quelques Boulangers de Londres, les effets de cette diſette de grain ſe feront reſſentir encore d'une maniere beaucoup plus dure; car ils penſent que le pain de 4 livres ſera vendu cet hyver un shelling, (*b*) ſelon toute apparence. Ce qui ajoute encore aux allarmes du public, c'eſt la diſette actuelle où ſe trouve toute l'Europe. (*c*) La ſeule partie du monde qui ſoit, à ce que l'on prétend, approviſionnée de cet article, c'eſt l'Amérique. Nous aurions pu en tirer une grande quantité auparavant, ſi nous avions eu la certitude que nos Ports ſeroient ouverts pendant un eſpace de temps aſſez conſidérable, & ſur lequel on pût compter; car le Marchand qui eſt incertain ſi le bled d'Amérique peut arriver dans un eſpace de temps auſſi court, que celui qui eſt preſcrit ordinairement, doit néceſſairement craindre d'envoyer des commiſſions pour acheter du grain. Mais il n'y a pas lieu de douter que la ſageſſe du Parlement ne lui ſuggere des moyens efficaces pour empêcher l'exportation du grain, & encourager l'importation, parce que c'eſt de cette ſource ſeule que nous pouvons attendre quelque ſoulagement qui encore ne ſera que paſſager.

La Requête dreſſée par le Comité du Conſeil Bourgeois de Londres, & qui devoit être preſentée à la Chambre des Communes, relativement au prix exceſſif des denrées, conformément à la propoſition de M. Paterſon, a été lue à ce Conſeil à *Guildhall*, & approuvée; & les Scherifs ont été chargés de la préſenter à la Chambre des Communes; ce qu'ils ont exécuté.

Les principaux points de la propoſition faite par M. Paterſon, ſont de ſolliciter auprès du Parlement la continuation de l'embargo mis ſur l'exportation du grain, juſqu'à ce que la prochaine récolte ſoit entiérement rentrée; de permettre la libre importation de toute eſpece de denrées étrangeres; de diminuer pour l'avenir la gratification accordée pour l'exportation du froment (le taux actuel de 48 shellins, auquel elle doit ceſſer, étant regardé comme trop haut) & de défendre non-ſeulement l'exportation du froment à l'avenir, mais même la diſtillation de cette eſpece de grain quand il ſera à un certain prix.

RÉFLEXIONS

Sur la critique de M. de Sutieres au ſujet de l'annonce d'une nouvelle charrue.

L'agriculture, cet art ſimple & précieux, ami de la nature qu'il conſulte & qu'il ſuit pas à pas, doit bannir des cœurs de ceux qui l'exercent tout eſprit de rivalité: leurs ſuccès répandent par-tout l'abondance les richeſſes & la paix. Loin de nuire au bonheur des autres, ils ne peuvent ſervir qu'à augmenter leur félicité. On leur offre des exemples & des procédés utiles. L'agriculture eſt

---

(a) *Les papiers publics précédens avoient annoncé le contraire.*

(b) *La livre de pain reviendroit à ſix ſols monnoie de France: elle eſt préſentement à quatre & demi.*

(c) *La Pologne, le Brandebourg & la Suede, ont une ſi grande quantité de grains, qu'ils en ſont embarraſſés.*

un champ vaſte & fertile dans lequel chaque Cultivateur peut faire une moiſſon abondante, ſans altérer ni diminuer la valeur & le prix de la moiſſon de ſes voiſins.

Un anonyme nous annonce dans la Gazette d'agriculture, N°. 89, une charrue nouvelle qui laboure à 12 & 15 pouces de profondeur. Cette découverte ſeroit précieuſe, ſi pour la mettre en mouvement il ne falloit qu'un petit nombre d'animaux. Il n'a pas dit que toutes les terres duſſent être fouillées à 12 ou 15 pouces. M. de Sutieres dont on révere les talens & l'amour pour les progrès de l'agriculture, eſt entré vis-à-vis de lui dans des détails prématurés.

L'anonyme ne parle que de ſa charrue, & ne donne point de préceptes ſur le labourage. Il peut ſe faire que celle de M. de Sutieres ſoit la meilleure de toutes les charrues qui exiſtent ; mais qu'il nous permette de croire qu'elle peut n'être pas la meilleure des charrues poſſibles. Qu'il laiſſe donner à l'anonyme les proportions, le plan & le méchaniſme de celle qu'il annonce. Qu'alors M. de Sutieres, d'après un examen fait ſans préjugés, & avec cet amour de la vérité & du bien qui doit être l'ame de tout bon patriote, critique ce qu'il y trouvera de défectueux, & tout ce qui tend à une plus grande perfection. Telle eſt la conduite que doivent tenir ceux qui veulent ſe rendre utiles & chers à la patrie.

S'il s'agit, dit M. de Sutieres, d'une charrue à défricher, celle de Brie bien faite défoncera un terrein auſſi profondément qu'il ſera néceſſaire. Eſt-ce à 12 ou 15 pouces, ou plus encore, en ce cas la charrue de Brie ſera auſſi bonne ou meilleure que celle de l'anonyme ; mais s'il faut moins de bêtes pour faire agir celle-ci que celle de Brie, la premiere méritera la préférence ; c'eſt ce qui ne ſe peut conſtater que par l'inſpection de la nouvelle charrue, & peut-être même par des expériences faites avec la plus ſcrupuleuſe attention. Juſques là la prudence & la raiſon veulent que l'on ſuſpende tout jugement, & l'intérêt de l'agriculture exige que l'on engage l'anonyme à faire connoître la charrue.

Les labours profonds ont toujours été recommandés par les bons agriculteurs. On convient qu'ils doivent avoir des bornes, & que ces bornes doivent être plus ou moins étendues en raiſon de la qualité du ſol. S'il eſt ſabloneux, & s'il n'a que 4 à 5 pouces de bonne terre, ce ſeroit la rendre abſolument ſtérile, ſi on labouroit à 6 ou 7 pouces, parce qu'on la couvriroit d'un ſable ſec & aride.

Si la terre eſt argilleuſe, on peut labourer plus profondément, mais il faut avoir ſoin de ne pas rapporter ſur la ſuperficie une trop grande quantité d'argille neuve, & que le ſoc n'auroit jamais remué, parce que n'ayant point été diviſée par les gelées, les pluies, les brouillards, les neiges, les engrais, ni pénétrée par les ardeurs du ſoleil, elle ſeroit trop lourde, trop compacte, ſe durciroit aiſément. Le germe du bled ne la pénétreroit pas, ou s'il parvenoit à la percer, elle arrêteroit les progrès de ſa végétation.

La terre de tuf ne ſçauroit être labourée trop profondément lorſque le tuf eſt à 5 ou 6 pouces au-deſſous de la ſuperficie : le tuf dont on entend parler ici, eſt une eſpece de pierre formée d'argille & de ſable, dans laquelle l'argille domine ; elle ſe caſſe ſous les doigts avec peu d'effort, ſe fond à la pluie, à la gelée & au ſoleil, elle fait corps & empêche l'eau de filtrer. La terre qui la couvre eſt une deſtruction de ce tuf, elle s'imbibe aiſément d'eau, & la conſerve d'autant plus qu'elle eſt arrêtée par le tuf inférieur qui la retient à la ſuperficie. Cette terre eſt froide en hyver & humide dans toutes les ſaiſons de l'année lorſquelles ſont pluvieuſes, & elle pourrit la ſemence.

Pour corriger ce vice deſtructeur, il eſt néceſſaire de piquer dans ce tuf juſqu'à 12 & 15 pouces de profondeur. L'eau alors filtreroit dans cette maſſe de terre remuée & diviſée ; ſa ſuperficie en ſeroit plus ſeche, ſurtout ſi le Cultivateur attentif, avoit ſoin d'y pratiquer par intervalles des ſangſues ou rigoles pour l'écoulement des eaux. Ces ſortes d'opérations indiſpenſables ſont diſpendieuſes & difficiles. Il convient de n'attaquer ce tuf qu'à un, deux ou trois pouces de profondeur, ſuivant la reſiſtance qu'il oppoſe, & dans le temps qui précéde immédiatement le repos. En la répétant à chaque reprife, on ſe procureroit en peu de temps un ſol excellent ſur-tout ſi l'on avoit ſoin de l'animer par des engrais abondans, legers & chauds.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ANNONCES DE LIVRES.

Eſſai analytique ſur la richeſſe & ſur l'Impôt où l'on réfute la nouvelle doctrine économique qui a fourni à la Société royale d'agriculture de limoges, *les principes d'un programe qu'elle a publié* ſur l'effet des impôts indirects, *avec cet épigraphe.*

Ne forte impleantur extranei viribus tuis, & labores tui ſint in domo alienâ. *Prov. cap.* 5 *V.* 10

Vol. in-8°. A Londres 1767. On en trouve des exemplaires à Paris chez Guillyn, quai des Auguſtins, & à Nantes, chez veuve Vatar & fils, prix 4 ℔ relié.

Tout s'arme aujourd'hui pour conſerver à la véritable *ſcience économique* un empire que vouloit lui enlever une rivale d'autant plus dangereuſe qu'elle uſurpoit ſon nom. L'ouvrage que nous publions va porter à cette uſurpatrice des coups auxquels elle pourra difficilement reſiſter. Ce ne ſont cependant pas les derniers aſſauts qu'elle aura à ſoutenir. Un nouvel ennemi auſſi formidable, & déjà connu par des ouvrages qui lui ont attiré des éloges juſtement mérités, ſe diſpoſe à livrer de nouveaux combats à la *prétendue ſcience économique*, à la pourſuivre juſques dans ſes derniers retranchemens, & à lui enlever le *palladium* qu'elle regardoit comme ſon plus ferme appui. Ainſi tout annonce la chûte prochaine d'un ſyſtême dont la nouveauté, ou plutôt la ſingularité avoit ſéduit quelques eſprits; mais l'erreur trop foible pour reſiſter long temps à l'éclat pur & vif de la vérité, ſe diſſipe enfin, & va ſe replonger dans les tenebres d'où elle étoit ſortie.

On trouvera dans le Journal du préſent mois de Décembre, le premier extrait de l'*Eſſai analytique ſur la richeſſe & ſur l'impôt*, &c.

COMMERCE.

COMMERCE DU NORD. (*a*)

Le commerce extérieur eſt la ſource de l'abondance publique. On doit donc s'attacher à l'étendre & à multiplier ſes branches, autant qu'il eſt poſſible. Celui du Nord (*b*)

(a) *Ce morceau, qui nous a paru important, eſt tiré d'un projet publié par une Compagnie. Elle offre moyennant certains droits dont elle demande la conceſſion au Gouvernement, d'ouvrir le commerce du Nord avec 20 Navires; de faire conſtruire, armer & entretenir en tout temps 6 Frégates de 50 canons pour protéger le commerce contre les Corſaires; enfin, de défricher les terres incultes du Royaume pour y cultiver la garance & le colza ou la navette.*

(b) *La Ruſſie nous a été preſque inconnue juſqu'au temps de Pierre I. L'Angl. plus éclairé, plus entreprenant que nous, y faiſoit déjà un commerce lucratif, que nous ignorions encore les objets précieux que nous pouvions tirer de ces vaſtes régions. Frappés cependant par la ſuite des profits conſidérables qu'ils y faiſoient, ainſi que les Hollandois qui étoient devenus les Voituriers de l'Europe, nous voulûmes les partager avec eux; mais aulieu de nous montrer dans ces contrées ſur un ton capable de fixer l'attention de ces peuples, & appuyés d'une Compagnie aſſez puiſſante pour balancer au moins le commerce floriſſant de nos rivaux, nous le laiſſames ſimplement tenter à quelques Négocians; ils envoyerent des Commiſſionnaires à Petersbourg; mais l'avarice de ces Commiſſionnaires mit les marchandiſes à un ſi haut prix, que les Ruſſes ne purent acheter au comptant, furent, avec la meilleure volonté de ſatisfaire, forcés de retarder leurs payemens, & finirent par manquer à leurs engagemens. Ainſi les Commiſſionnaires, par le défaut de payement, & de plus obérés par leur luxe, firent banqueroute. Leur chûte entraina celle de trente maiſons qui leur avoient confié leurs intérêts. Les Anglois eſſuyerent auſſi des pertes; mais pluſieurs familles opulentes & patriotes les ſupporterent en commun, & ſe ſacrifierent à la Nation. Ils donnerent même des facilités aux Ruſſes, des crédits d'un an, de dix-huit mois; mais aujourd'hui qu'ils ont pour ainſi dire ce commerce en monopole, n'ayant plus de concurrence à craindre, ils ne gardent plus de ménagement. Ils tiennent leurs marchandiſes à un très-haut prix; & auſſitôt que les Ruſſes qui ſont à leur diſcrétion, retardent leurs payemens, ils ceſſent de leur fournir les denrées les plus néceſſaires. Profitons des fautes de cette Nation, rendons-nous aux invitations d'une Puiſ-*

eſt ſans contredit le plus avantageux que la France puiſſe faire. Ce commerce eſt la principale, pour ne pas dire l'unique ſource de la richeſſe des Hollandois, & il eſt en même temps pour ces Républiquains une pépiniere inépuiſable de Matelots : on peut en juger par la ſeule Ville d'Amſterdam, qui envoie tous les ans un nombre prodigieux de Vaiſſeaux dans la mer Baltique. Par quelle fatalité a-t-on pu juſqu'à préſent négliger un commerce ſi précieux, & pourquoi le laiſſer entiérement à nos voiſins ? Ouvrons une fois les yeux, & reconnoiſſons l'énorme différence qu'il y a entre recevoir les denrées de la premiere main ou de la ſeconde ; partageons ce commerce lucratif avec l'Angleterre & la Hollande. Nous avons pour le faire des avantages que le ſol nous donne, & qu'il leur refuſe, comme ſels, vins & eaux-de-vie, qui ſont la baſe de ce commerce : nous en avons d'induſtrie ſupérieure à la leur ; nos étoffes d'or & d'argent, nos rubans, nos modes, nos bijoux, nos montres, &c. auront la préférence. Quelle ſupériorité n'avons-nous pas en fineſſe de travail, & en goût pour les nouveautés de détail.

Faiſons valoir ces avantages, portons nous-mêmes en Dannemark, en Norvége, en Suéde & en Ruſſie, les productions de notre ſol & de nos manufactures ; profitons des bénéfices immenſes que l'Étranger fait ſur ces productions, de ceux qu'il fait ſur les marchandiſes de retour qu'il nous fournit ; comme pelleteries, cire, ſuif, cuir, fer, cuivre, chanvre, lin, goudron, bois & mâture ; (c) ayons enfin une navigation qui ſoit à nous, & qui puiſſe mettre en valeur nos richeſſes naturelles & d'induſtrie ; & ne ſouffrons plus que nos rivaux s'enrichiſſent à nos dépens. Les Puiſſances du Nord, intéreſſées ainſi que nous à tenir de la premiere main les denrées dons elles ont beſoin, nous verront & nous recevront avec plaiſir.

La Marine Marchande fait les Matelots, & forme la Marine Militaire ; celle-ci tire ſon aliment de la premiere, & dépend uniquement de ſon exiſtence & de ſon accroiſſement. Or, dans les circonſtances où nous nous trouvons actuellement, ſi le bien général de l'État exige que nous faſſions directement & par nous même le commerce du Nord, l'intérêt particulier de la Marine royale nous en fait une néceſſité, puiſque ce commerce en nous donnant une ſource infinie de Matelots, lui fournira les matieres propres à ſon exiſtence & à ſon entretien.

L'Angleterre ne fait le commerce du Nord que pour ſa propre conſommation ; la Hollande le fait non-ſeulement pour ſa propre conſommation, mais elle réexporte encore pour des ſommes immenſes dans les pays méridionaux ; il ne tiendroit qu'à nous de prendre la place de la Hollande, & de faire pancher ſur mer la balance en notre faveur. Le Nord & le Midi ayant beſoin mutuellement l'un de l'autre ; la France baignée par les deux mers, ſe trouve naturellement placée pour leur ſervir d'entrepôt. Mais ſans pouſſer nos vues ſi loin, faiſons du moins valoir le commerce du Nord pour notre propre conſommation, & mettons à profit une reſſource ſi ſalutaire.

Mais pour faire le commerce du Nord, il faut, à l'exemple des Hollandois, y avoir des maiſons de commerce, ſans quoi il ne ſeroit pas poſſible d'entrer en concurrence avec eux. Ces maiſons n'achetent & ne vendent que dans des temps favorables, d'où il réſulte un double bénéfice d'argent & de temps. Car les frais en rade ſont d'une très-grande conſéquence, & l'arrivée plus ou

---

ſance qui nous tend les bras ; nous pouvons avec des bénéfices ſuffiſans, fournir aux Habitans du Nord nos denrées, nos Marchandiſes à bien meilleur compte que ne ſont actuellement nos rivaux. Mais, je le répéte, ce n'eſt qu'en grand que nous devons tenter cet établiſſement. Une Compagnie puiſſante ſera en état de faire des crédits, de ſupporter des pertes, des avaries, elle doit compter ſur toute la protection du Gouvernement, puiſque nous n'avons à échanger que notre ſuperflu, pour des objets néceſſaires. Aucune des Nations voiſines ne s'oppoſera à nos vues, elles ſçavent toutes que l'océan eſt la Commune des peuples ; que tous, en proportion de leurs forces & de leurs beſoins, y ont des droits inconteſtables, & que tout État qui s'oppoſera à la liberté du commerce, & voudra l'envahir, attirera contre lui toutes les Flottes de l'Europe.

(c) *La Compagnie embraſſera auſſi par la ſuite la pêche de la baleine.*

moins tardive d'un Vaiſſeau, met une différence très-grande dans les marchandiſes d'importation & d'exportation.

Les Particuliers ne pouvant pas réunir ces avantages, & commencer un commerce de cette nature, la Compagnie ſe charge de l'entreprendre (*d*) : pour cet effet, elle établira des maiſons en Dannemarck, en Norvége, en Suéde & en Ruſſie, & commencera par armer pour les mers du Nord vingt Bâtimens de deux à ſix cents tonneaux, dont elle augmentera le nombre à proportion de ſes ſuccès. Elle ne demande point de privilége excluſif. Satisfaite d'exciter l'émulation, & d'ouvrir la route aux principaux Négocians du Royaume, elle deſire les voir tous accourir ſur ſes traces, & s'empreſſer de prendre part à un commerce capable d'occuper toute la Nation.

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 26 Nov. 1767.

SÇAVOIR :

CAFFÉ DE MOKA.

En balles bonnes, de 46 ß à 43 ß 6 d.
En balles refaites, de 42 ß 6 d. à 43 ß.

CHANGES A PARIS.

Déc. 1767	*Jeudi 10.*	*Ven. 11.*	*Sam. 12.*
Amſterdam.	55 . . .	. . . .	. . . .
Londres. .	21 9. 16e	. . . .	. . . .
Hambourg.	176 . . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 5 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 3 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon St. .	au p. .	. . . .	. . . .

(d) *Le but principal de la Compagnie eſt d'introduire l'économie des Hollandois dans les armemens.*

ÉTAT

Des arrivées de pluſieurs Navires Marchands aux différens Ports de S. Domingue, du 27 Août au 14 Sept. 1767, ſçavoir :

Au *Port-au-Prince*, le 27 Août, l'*Argus*, de la Rochelle, Capitaine *Boutet*, ayant touché au Cap ; le 8 Septembre, le *Pere de famille* de la Rochelle, Capitaine *Boulineau*, venant de Marſeille.

A S. *Marc*, le 5 Septembre, l'*Uranie* (*a*) du Havre, Capitaine *Coſté*, venant du Port-au-Prince ; le *Chevalier de Levy* (*b*) de la Rochelle, Capitaine *Berubé Dudemaine*, venant auſſi du Port au-Prince ; le 8, les *Trois Américains*, de Bordeaux, Capitaine *Calvet*, parti le 13 Juillet.

Au *Cap*, le 4 Septembre, le *Gracieux*, du Havre, Capitaine *Guerard*, parti le 14 Juillet ; le *Saint Antoine des Ames*, Capitaine *Gramont*, parti le 13 Juillet ; le 5, le *Neptune* de Bayonne, Capitaine *Baſſama*, parti le 17 Juillet ; le 6, l'*Alexandre*, de Saint-Malo, armé à Bordeaux, Capitaine *Chauchard*, parti le 15 Juillet ; le 7, la *Pomone*, de Bordeaux, Capitaine *Bouilhach*, parti le 17 Juillet ; l'*Anne Elizabeth*, du même Port, Capitaine *Louiſier*, parti le 30 Juillet ; le 8, l'*Aimable Jeanne*, de Bordeaux, Capitaine *Lacroix* ; le *Jeune Ceſar* du même Port, Capitaine *Louis Daguet*, parti le 30 Juillet ; le 9 l'*Anne-Marie*, du même Port, Capitaine *Mathieu Montulay*, parti le 13 Juillet ; le 13, la *Bien-Aimée*, de Nantes, Capitaine *Moreau*, parti le premier Août, & la *Reine de Juda*, de Saint-Malo, Capitaine *Jacques Dubuiſſon*, parti le 15 Juillet, ayant touché à Cadix.

Navires marchands en expédition ou en armement au Cap, les 9, 16, 23 & 30 Septembre 1767.

La *Jeune Victoire*, (*c*) Capitaine *Deglos*, pour le Havre ; l'*Anne-Marie*, (*d*) Capit^e. *Deſpaignes* ; le *Roi de Malimbe*, (*e*) Capit^e.

(a) *Ce Navire eſt parti le 8 Septembre pour la France.*
(b) *Parti auſſi pour la France le 9 Sept.*
(c) *Parti le 20 Septembre.*
(d) *Parti le 28 Septembre.*
(e) *Parti le 17 Septembre.*

Montaut ; la *Précieuſe*, (*f*) Cap^e. *Juſſan* ; le *Jeune Ceſar*, (g) Cap^e. *Louis Daguet*, le *Croiſſant*, Cap^e. *Sargeac* ; le *Jean-Pierre*, Cap^e. *Leroi*, & l'*Eſpérance*, (gg) Cap^e. *Mandavi*, tous ſept pour Bordeaux ; le *Prince de Montbazon*, (*h*) Cap^e. *Prudhomme de Mombray* ; le *Prophête*, (*i*) Cap^e. *Subra* ; le *Neptune*, Cap^e. *Gauthier*, tous trois pour Nantes ; les *Trois Marie-Annes*, (*k*) de Bayonne, Cap^e. *Hirigoyen*, pour Bayonne ; l'*Aimable Marguerite*, (*l*) Cap^e. *Carbonnel*, pour Rochefort ; le *Saint Jacques*, Cap^e. *Sely* ; le *Mars*, Cap^e *Ferandy*, pour Marſeille ; la *Ducheſſe de Gramont*, (*m*) Cap^e. *Corbille*, pour Saint-Malo ; la *Philis*, (*n*) de Quimper, Cap^e. le *Senechal*, pour Dunkerque.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 4 Déc. 1767.*

Le Navire François l'*Union*, de 100 tonneaux, Capitaine *Berthelot*, Armateur MM. *Deſeigne*, *Drouin & Dulac*, eſt en charge dans ce Port pour la Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les Navires étrangers la *Notre-Dame du Secours*, de 180 tonneaux, Capitaine *Dom Pedro du Rivas*, pour Cadix ; le *Jeune Jelles*, de 180 tonneaux, Capitaine *Dowe Tjemkies*, pour Hambourg, le ſieur *Odiette* interprete.

DE BORDEAUX, *le 5 Déc. 1767.*

Suite des Navires en Coutume pour les Iſles.

Numéros 25, la *Marie Eſter*, Armateurs MM. *Raimond & Sageran*, Courtier le ſieur *Delmeſtre* ; 26, le *Solide*, Arm. MM. *David Gradis & fils* ; 27, le *S. Marc*, Arm. M. *Sebille*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Chevret* ; 28, la *Bretagne*, de Vannes, Arm. M. *Corbun* ; 29, le *Brillant*, Arm. MM. *Dubergier* freres ; 30, l'*Aimable Suzette*, Ar. M. *Broſſard*, Courtier pour ces trois Navires le ſieur *Delmeſtre* ; 31, l'*Aimable Marie*, Arm. MM. P. *Nairac & fils aîné*, Courtier le ſieur *Guimounet* ; 32, le *Jaſon*, Armateur MM. *Letellier* freres, Courtier le ſieur *Delmeſtre* ; 33, la *Marie-Thereſe*, Armat. MM. *Moliniere* freres ; 34, la *Marquiſe du Luc*, Arm. MM. P. *Nairac* & fils aîné, Courtier le ſieur *Guimounet* ; 35, le *Grand Maſougue*, Arm. M. *Laſſus* ; 36, la *Parfaite*, Arm. M. *Leigne*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Chevret*.

(*f*) *Son départ annoncé pour la fin d'Oct. ou le commencement de Nov.*

(g) *Devant être parti au milieu d'Octobre.*

(gg) *Devant être parti les premiers jours de Novembre,*

(h) *Deſtiné à partir au commencement de Decembre.*

(i) *Parti le 6 Octobre.*

(k) *Parti vers le 15 Octobre.*

(l) *Parti le 22 Septembre.*

(m) *Parti le 20 Septembre.*

(n) *Parti le 28 Septembre.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 12 Décembre 1767.*

	H	S		
Or de Portugal, à . .	712			marc.
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	709			
Ducats à	96			
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	5		orcc.
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	17	6	marc.
Idem de 11 d. 10 g. à . .	51	17	6	
Piaſtres	48	12	6	

FINANCES.

ÉDIT DU ROI,

Donné à Verſailles au mois de Nov. 1767,

Qui ordonne la converſion des differens Effets au Porteur, en Contrats.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : à tous préſens & à venir : ſalut. Nous avons, par notre Édit du mois de Décembre 1764, ordonné la liquidation de toutes les dettes de notre État, & annoncé, par l'article VIII de notredit Édit, qu'auſſitôt après ladite liquidation, il ſeroit par nous créé telles rentes que nous jugerions néceſſaires pour les acquitter, juſqu'à concurrence des bordereaux ou états qui ſeroient par nous arrêtés en notre Conſeil : comme les longueurs inévitables d'une pareille opération auroient porté un préjudice conſidérable à un grand nombre des créanciers de notre État, ſi nous euſſions différé de les mettre à portée de s'aider des

ſommes auxquelles leurs créances avoient été liquidées, juſqu'à ce que la liquidation de toutes les autres parties fût entiérement conſommée ; nous avons penſé qu'il étoit de notre juſtice de venir à leur ſecours, en leur faiſant délivrer des effets portant intérêts à meſure que leurs créances étoient conſtatées, & juſqu'à concurrence d'icelles, en faiſant participer leſdits Effets aux rembourſemens qui ont été faits des dettes de notre État. Nous n'avons pas cependant perdu de vue les engagemens que nous avions pris, & c'eſt pour faire connoître à nos peuples notre empreſſement à les remplir, qu'après avoir arrêté en notre Conſeil les Bordereaux de liquidation des dettes pour leſquelles leſdits Effets ont été délivrés, qui ſeront mis ſous le contre-ſcel de notre préſent Edit, nous avons réſolu d'ordonner la converſion en contrats de rentes perpétuelles, de ceux deſdits effets qui ſe trouveront ſubſiſter après le tirage qui ſera fait au mois de Janvier prochain. Nous avons auſſi jugé qu'il ne pouvoit qu'être avantageux au ſuccès de nos vues, d'ordonner pareillement la converſion en contrats de rentes perperpétuelles, de ce qui ſe trouvera ſubſiſter, après ledit tirage, de ceux des Effets au Porteur créés antérieurement à notre Édit du mois de Décembre 1764, qui ont été employés au payement des dettes de notre Etat antérieurement à notre Edit, en laiſſant ſubſiſter les autres ſans aucun changement : Nous avons en conſéquence arrêté, en notre Conſeil, l'état du montant d'iceux, qui ſera auſſi mis ſous le contre-ſcel de notre préſent Édit. Il nous a en même temps paru juſte de fixer les arrérages annuels des rentes qui ſeront conſtituées en exécution d'icelui, ſur le même pied que les intérêts que nous avons attribués auxdits Effets. A ces cauſes, *&c.*

ARTICLE PREMIER.

Les annuités de 1757, & coupons deſd. annuités, les Effets des emprunts de cinquante millions, & d'Alſace, les reconnoiſſances données par le ſieur de Gagny, ſur celles délivrées par le ſieur Nouette & les Tréſoriers de nos Colonies, & les reconnoiſſances données pour les dettes du Canada, qui ne ſeront point ſorties en rembourſemen ,ſoit aux précédens tirages, ſoit à celui qui ſe fera au mois de Janvier prochain, ſeront convertis en contrats de rentes perpétuelles, ainſi & dans la forme qui ſera preſcrite ci-après, conformément aux bordereaux de liquidation par nous arrêtés en notre Conſeil, & mis ſous le contre-ſcel de notre préſent Edit.

II. Les Propriétaires ou Porteurs des Effets énoncés en l'article premier ci-deſſus, ſeront tenus de les rapporter dans le délai de deux ans, à compter du premier Janvier prochain, au Tréſorier de notre caiſſe des arrérages : voulons que paſſé ledit délai, lequel ne pourra être prorogé ſous quelque pretexte que ce ſoit, ceux deſdits Effets qui n'auroient pas été rapportés, ſoient nuls & de nulle valeur, ſans pouvoir être rétablis pour quelque cauſe ou raiſon, ou ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 19 Nov. 1767*,

Portant réglement pour les finances qui entreront dans les brevets de retenue des Commiſſaires des guerres.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1767.	*Jeudi 10.*	*Vendredi 11.*	*Samedi 12.*
Ac. des Indes. .	1275 . . .	1280 . . .	1280 . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	393	. . . . .
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$. .	21	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$. .	40	39 $\frac{1}{2}$ 40 . . .	40 . . . .
Bill. de la Com.	403	403	403 . . . .
Ac. des Fermes.	845	845 . . .	845. 42 $\frac{1}{2}$ 40 .
Amortiſſement.	4 $\frac{1}{2}$	. . . . .	. . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	11 $\frac{1}{2}$	13	12 $\frac{1}{2}$ . . . .
3e. Loterie. .	. . . . .	6	5 $\frac{1}{2}$ . . . .
Annuités. . .	345	345	345 . . . .
Coup. d'An. .	68	68. 69 . . .	69 . . . .
Emp. de 50 mil.	33	33 33 $\frac{1}{2}$. . .	33 . . . .
Emp. de 30 mil..	34	34. 34 $\frac{1}{2}$. . .	34 . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	35 $\frac{1}{2}$	36 . . . .
Canada. . .	36 $\frac{1}{2}$ 37 . . .	37	37. 37 $\frac{1}{2}$ . .
4e. L. Epoques.	16	16 $\frac{1}{2}$ 17 . .	18 . . . .
Nouette. . .	32	32 $\frac{1}{2}$ 32. 32 $\frac{1}{2}$	33. 32 $\frac{1}{2}$ 32 32 $\frac{1}{2}$
Ac. de la caiſſe .	1110 . . .	. . . . .	1110 . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p $\frac{0}{0}$ . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 100.

DU HAVRE.

EXPORTATION.

IL eſt ſorti de ce Port dans tout le courant de Novembre 1767, 35 Bâtimens François, dont 2 pour le Cap, 1 pour les Cayes S. Louis, 4 pour la Martinique, 3 pour la Guadeloupe, 1 pour la Guinée, 1 pour les Indes, 1 pour Cadix, 2 pour Lisbonne, 2 pour Bayonne, 1 pour Dunkerque, 2 pour Saint Malo, 3 pour Grandville, 1 pour Marſeille, 1 pour Breſt, 1 pour Vannes, 2 pour Nantes, 2 pour la Rochelle, 1 pour Morlaix, 1 pour Bordeaux, 1 pour Cherbourg, 1 pour Saint Valery & 1 pour Rouen; 11 Hollandois, dont 3 allant à Amſterdam, 4 à Roterdam, 1 à Hambourg, 1 à Brême & 1 à Rouen; 4 Anglois, dont 2 allant à Falmouth & 2 à Corck; 2 Danois allant en Norwege, & 1 Eſpagnol allant à Bilbao.

Il a été exporté par ces différens Navires les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour l'*Amérique*, 1077520 liv. de bœuf, 141295 liv. de beurre, 14700 liv. de lard, 17496 liv. de ſaumon, 90 barils de harengs, 45240 liv. de morue ſeche, 9100 liv. d'huile d'olive, 600 liv. d'huile de lin, 1200 liv. de jambons, 5600 liv. de chandelles, 2100 liv. de ſuif, 2725 liv. de bougie, 447700 liv. de farine, 144 muids de vin, 20 muids de cidre, 23 muids d'eau-de-vie de cidre, 356 barils de charbon de terre, 3370 marmites de fer, 166000 tuiles, 12000 briques, 20000 carreaux; pour *Amſterdam*, 358027 liv. de ſucre, 293285 liv. de café, 831 liv. d'indigo, 206 liv. de cacao; pour *Hambourg*, 226351 liv. de de ſucre, 1134 liv. de café, 2340 liv. de rocou; pour *Roterdam*, 635020 liv. de ſucre, 88307 liv. de café; pour *Brême*, 5449 livres de ſucre, 8098 liv. de café; pour la *Lorraine*, 23800 liv. de ſucre, 8259 liv. de café, 200 liv. de cacao; pour *Bayonne*, 25300 l. de lin crud, & 2 muids de vin de liqueur; pour l'*Orient*, 53000 pierres à fuſils 231 fuſils, 4 caiſſes 2 futailles de mercerie & parfumerie; pour *Breſt*, 9022 pieds cubes de bois de conſtruction; pour *Cherbourg*, 40000 l. de farine, 36096 liv. de bœuf ſalé.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce même Port pendant le courant du même mois 41 Navires François, dont 4 venant de l'Amérique, 4 de Marſeille, 1 de Cadix, 1 de Lisbonne, 4 de Terre-Neuve, 4 de Dieppe, 3 de Breſt, 3 de Cherbourg, 1 d'Iſigny, 1 de Saint Ander, 1 de Dunkerque, 1 de Boulogne, 3 de Nantes, 2 de Treguier & 8 de Rouen; 6 Hollandois, dont 1 venant de Ténérif, 1 de Campweer, 1 de Roterdam, 1 de Port-Maurice & 2 de Rouen, 6 Anglois dont 2 venant de Falmouth, 2 de Newcaſtle, 1 de Southampton & 1 de Corck; 2 Danois venant de Norwege, & 1 Suedois venant de Stockholm.

Il a été importé par ces différens Navires les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir 652627 liv. de ſucre, 109298 liv. de café, 164708 liv. de coton, 8763 liv. d'indigo, 6215 cuirs en poil, 56 caiſſes, 1891 demi-caiſſes, 75 tierces caiſſes de ſavon, 340 balles de coton de Smyrne, 289 balles de laine, 407 pieces 59 demi-pieces d'huile, 112 bottes 23 barils de raiſins ſecs, 100 pagas de figues, 2037 barres de fer, 69000 liv. de brai ſec, 100 barils de brai gras, 800 barils de goudron, 115 futailles 42 ſacs d'alun, 21 bariques de ſoufre, 206 blocs 18 barils 42 lingots d'étain, 1056 quintaux de bled froment, 17 pieces d'eau-de-vie, 600 barils de bœuf, 52 tonnes de morue de Dunkerque, 22770 liv. de lard ſalé, 29178 liv. de beurre, 1438 liv. de jambons, 15550 liv. de fromages, 5815 liv. de chandelles, 400 barils de harengs blancs & forets en différens petits barillages.

ARRIVÉE *de Navires.*

Le Navire la *Douce Marie*, Capitaine *Deſvarieux* qui étoit parti du Havre le 24 Novembre pour les Cayes Saint Louis, s'étant trouvé le 27 à la hauteur des Caſquets, eſſuya une tempête qui enleva ſon gouvernail, on fut alors obligé de couper le mât de hune du grand mât pour faire arriver le Navire au vent, & enſuite on ſe ſervit d'une grande vergue au lieu de gouvernail pour ramener le Bâtiment dans ce Port où il eſt entré le 29 ſans autre accident.

Du 2 au 4 Décembre 1767, il eſt entré dans ce Port 5 Navires François & Etrangers: des premiers, le Navire l'*Africain*, Capit. *Drouet*, venoit du Port au Prince & de Saint Marc en 74 jours de traverſée; des autres, 1 venoit d'Amſterdam, 2 de Dunkerque & 1 de Rouen.

DÉPART *de Navire.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 10 Navires François & Etrangers; des premiers, 3 alloient aux Colonies; ſçavoir, le *Deſiré*, Capitaine *Gimer*, du Havre, parti pour Cayenne; la *Fidelle*, Capitaine *Ancelot*, parti pour Saint Marc & le Port au Prince; l'*Indul-*

gent, Capitaine *Tabarie*, parti pour le Cap ; des 7 autres, 1 alloit à Hambourg avec du ſucre, 1 à Lisbonne, 1 à Marſeille, 1 à la Rochelle tous trois ſur leſt, 2 à Rouen avec le reſte de leur chargement venu de Lisbonne & de la Rochelle, & 1 à Caen avec le ſurplus de ſon chargement pris à Roterdam.

De Nantes, *le 4 Décembre 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 26 Novembre au 4 Décembre 1767, il eſt entré dans ce Port 35 Bâtimens François & 1 Etranger ; des premiers, 1 venoit du Port au Prince ; ſçavoir, le *Corbeau*, Capitaine *Cornilleau*, chargé de 89 bariques 23 quarts de ſucre brut, 160 bariques 31 quarts de ſucre terré & tête, 2 futailles 4 bariques d'indigo, 8 bariques 8 quarts de café, 24 balles, 97 ballots de coton & d'autres marchandiſes ; 6 venoient de Bordeaux, ſçavoir, la *Sainte Catherine* ; le *Cheval Marin* ; la *Providence* ; le *Saint Jean* ; le *Don de Dieu & Suzanne* ; le *S. Jean-Baptiſte* ; 4 venoient de l'Iſle de Ré & 1 de la Rochelle ; ſçavoir, la *Marie Thérèſe* ; le *Saint Martin* ; la *Brigitte* & l'*Aventurier* ; la *Jeune Françoiſe* ; 3 venoient de Libourne, ſçavoir, la *Reine blanche* ; la *Jeanne*, & le *Saint Pierre* ; 5 venoient de l'Orient, ſçavoir, le *Saint Jacques* ; la *Marie Jeanne* ; le *Vaillant Gaſpard* ; l'*Aimable Angélique*, & l'*Angélique*, Capitaine *Guillaume Yvon* ; la *Marie* venoit de Saint Brieux ; la *Roſalie* venoit de Marſeille ; la *Sainte Roſe* venoit de Port-Louis ; la *Reine* venoit de Saint Malo ; la *Marie* venoit de Roſcof ; la *Marie Catherine*, venoit de Soubiſe ; 4 venoient de Dunkerque, ſçavoir, le *Singe* ; le *Saint Jean* ; les *Deux Henriettes*, & le *Pere de Famille* ; 3 de Bayonne, ſçavoir, la *Sainte Anne* ; les *Trois Amis*, & le *Saint Jean* ; la *Sainte Roſe* venoit de Cadix, tous chargés de diverſes ſortes de marchandiſes ; la *Province de Zelande*, Navire étranger, venoit de Zericzée ſur ſon leſt.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 7 Navires François & 1 Etranger ; ſçavoir, le *Marquis de Levy*, Capitaine *Gillet*, allant à Leogane & au Port au Prince ; la *Gracieuſe Leger*, Capitaine *Griffé* ; la *Marquiſe de Segur*, Capitaine *Barbiniere*, allant tous deux au Port au Prince ; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Chriſtophe*, allant à Leogane ; le *Vermudien*, Capitaine *Dubord*, allant en Guinée ; l'*Etoile*, Capitaine *Tartoué*, allant à la Martinique ; la *Providence*, Capitaine *Huas*, allant à la Guadeloupe ; le Navire Etranger la *Dame Louiſe*, Capitaine *Sicke Wybes*, allant à Bruges avec coton, Chataignes, indigo, café, ſucre brut & terré.

De l'Orient, *le 4 Décembre 1767.*

La Frégate du Roi l'*Heure du Berger*, & le Navire particulier la *Comteſſe de Marbœuf*, ſont partis de ce Port pour les Iſles de France & de Bourbon.

Le 2 Décembre les Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes le *Dargenſon* & le *Penthievre*, ont mis à la voile tous les deux, le premier pour Pondichery devant toucher à l'Iſle de France ; le ſecond paſſant à Cadix & aux Iſles de France avant que de ſe rendre à la Chine, terme de ſon voyage.

De Marseille.

Arrivée *de Navires.*

Du 15 au 30 Novembre 1767, il eſt entré dans ce Port 88 Bâtimens François & 22 Etrangers ; des premiers, le Navire l'*Europe*, Capitaine *Aycard* venoit du Cap, 12 Bâtimens venoient de Terre-Neuve chargés de 37400 quintaux de morue, & 396 bariques d'huile aux adreſſes de MM. *Walſch* freres, *Pierre Duguies* & Compagnie, *Dudemaine*, *Gerard* & fils, & *Grenier* freres ; les autres venoient de Hambourg, de Roterdam, d'Amſterdam, de Dunkerque, du Pays d'Aunis, de la Rochelle, de Bordeaux, de Bayonne, de Cadix, de Larache, d'Alger, de Smyrne, d'Acre, de Salonique, d'Alexandrie, de Conſtantinople, du Golfe d'Athènes, d'Athénes, de Manopoli, de Meſſine, de Lipari, de Tarente, de l'Iſle Dodine, de Biſceglia, d'Araiſſe, de Lalicate, de Terra-Nova, de Naples, de Salerne, d'Iviça, d'Alicante, de Palamos, de Barcelonne, de Canet, de Malaga, de Carthagêne, de Tortoſe, de Cagliari, de Gênes, de Savone, de Ventimille, de la Bourdiguiere, de Nice, de Luan, de Port-Maurice, d'Agde, de Cette, d'Aiguemortes, de la Ciotat, de Narbonne, d'Arles, de Martigues & de Toulon, chargés de diverſes marchandiſes du Levant & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen au bas du Pont Saint Michel 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 5 Décembre.

AGRICULTURE.

D'ISLANDE.

ON apprend par des lettres datées du mois de Juillet dernier, que la petite verole a fait de grands ravages à Bardoſtrand, un des cantons de cette Iſle. Le nombre des morts de ce canton pendant l'année derniere eſt de 107, dont 79 de la petite verole; & celui des morts de toute l'Iſle a monté à 1188. Il y a eu 274 mariages & 1288 naiſſances, dont 645 de garçons & 643 de filles.

DE CHALES-TOWN, *le 14 Septembre.*

Il nous reſte ici actuellement très-peu de riz de la derniere récolte, & le prix ſe ſoutient toujours à 60 shel. le quintal, quoiqu'on diſe qu'il a été plus haut. On a déjà porté du grain de la nouvelle récolte au marché; il ſe vend 20 shel. le boiſſeau. Ceux qui en avoient gardé de grandes quantités de la récolte de l'année précédente, commencent à nous faire voir qu'il n'y avoit aucun ſujet de craindre une diſette. La nouvelle récolte de riz donne les plus belles eſpérances, nonobſtant les dommages que cauſe la ſaiſon orageuſe. Ce ſera la plus abondante qu'il y ait eu depuis long-temps.

DE LA NOUVELLE-YORK, *le 17 Sept.*

On mande de Shrewsburry dans la Nouvelle-Jerſey, qu'il y eſt mort ſubitement quarante chevaux d'une maladie qui n'étoit pas encore connue. Ils ſont ſaiſis d'un tremblement dans les jambes de derriere, & ils meurent ſur le champ. On n'a encore trouvé aucun remede à cette maladie. On croit cependant que quelques-uns ont été ſoulagés en les ſaignant & en étendant du goudron ſur leur poitrail & dans leurs naſeaux, & en leur mettant dans la bouche un chiffon ou de l'étoupe imbibé de goudron.

LETTRE

De M. Baillet, Curé de Bayonvilliers, près de Corbie, du 23 Novembre 1767.

Il paroiſſoit depuis quelque temps dans nos cantons un animal extraordinaire qui dévoroit tous nos chats. On l'avoit une fois ſurpris qui en tenoit deux, mais à l'approche de quelqu'un qui accourut à leurs cris, il avoit auſſitôt pris la fuite; mais quelques heures après il ſe jetta ſur deux lapins qui appartenoient à un de mes confreres, & lorſqu'il les eut tués & qu'il eut ſuccé tout leur ſang, il s'endormit. Ce fut dans cette ſituation que mon confrere le trouva, & qu'il le mit à mort. Il l'a fait écorcher, & en garde ſoigneuſement la peau pour la faire voir aux perſonnes curieuſes. Le fils du Garde-chaſſe de cet endroit m'a rapporté que ſon pere n'avoit jamais vu d'animal ſemblable; qu'il avoit le col plus gros que le corps; que ce col paroiſſoit être garni d'une eſpece de crin; que la groſſeur du corps ſurpaſſoit celle d'un chat ordinaire; que ſes pattes extrêmement courtes étoient armées de grif-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France